



# COMMISSION SPORTIVE

PV 26 CC/9

Réunion du 06/10/2021

**Présents :** MM. LECOUR B - FREREJACQUES A. – FAORO P. – BELORGEY B. – PAGANT JM. – BAILLY P - VALOT.

## I. SENIORS

### 1.1 TIRAGE AU SORT DES COUPES SENIORS

#### Coupe Ekisport Fernand Bachelard 2ieme Tour

Les matchs auront lieu le 31 Octobre 2021 à 14h30 sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé.

**Exempts :** AHUY - ASFO – CHEVIGNY ST SR 2 - FAUVERNEY 2- FCCL 2 - FONTAINE LES DIJON 2 – LONGVIC 2 – MANLAY– MAREY - MPL 2 - FCNCS - PLOMBIERES - PRECY – TALANT FC – TILLES FC– SEURRE– UCCF – USSE – FC VINGEANNE

*En cas de match nul, pas de prolongation, séance de tirs au but direct.*

A.S.D.D.O.M	1	Chenove	1
Genlis	2	Echenon	1
Gevrey Chambert	1	Marsannay	2
Lacanche	1	Sombernon Gissey Fc	1
St Apollinair	3	St Remy	1
Daix	1	F.C.A.B	1
Ent Aiserey Izeure	1	Val De Norge Fc	1
Vougeot	1	Beaune As	2
Dijon Toison D'Or	1	Quetigny	3
Auxonne	2	Ouges	1
Is-Selongey	4	Gresilles F.C	1
Pouilly Bsk	1	Asptt Dijon	2
U.F.C.O	1	Montbard Venarey	1

La Commission des Compétitions décide EXCEPTIONNELLEMENT de supprimer les prolongations jusqu'aux demi-finales.

Seule la Finale reste soumise à d'éventuelles prolongations.

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

#### Coupe Complémentaire de Côte d'Or 1<sup>er</sup> Tour

Les matchs auront lieu le 31 Octobre 2021 à 14h30 sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé.

**11 Exempts :** BLIGNY SUR OUCHE –BRESSEY - FC CHAMPDOTRE LONGEAULT - CHAMESSON - EF VILLAGES 2 - ESVO – RUFFEY STE MARIE – SACRIBAINE - TIL CHATEL - TOUILLON – MUNICIPAUX DIJON -

*En cas de match nul, pas de prolongation, séance de tirs au but direct.*

A.S. Enseignant De D	1	Belan	1
Dijon - A.S. Poussot	1	St Jean Losne	2
C.C.O.F	1	Uscd	2
Dijon Dinamo	1	Saulon Corcelles	1
Jeunesse Mahoraise	1	Ent Perrigny L/Di	1
Remilly/Tille	1	Brazey En Plaine	1
Tillenay	1	Merceuil	1
Us Savigny	1	Dijon U.L.F.E.	1

**La Commission des Compétitions décide EXCEPTIONNELLEMENT de supprimer les prolongations jusqu'aux demi-finales.**

**Seule la Finale reste soumise à d'éventuelles prolongations.**

**Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.**

### **1.1 FORFAIT SIMPLE**

#### **Match 23628822 D3-C MAGNIEN – MEURSAULT 2 du 03/10/2021**

Forfait non déclaré de MAGNIEN.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à MAGNIEN pour en porter le bénéfice à MEURSAULT 2.

Amende 100€ à MAGNIEN.

### **1.2 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE**

Suite au match coupe Gambardella, le match 23628172 D2- B USCD 2 – DAIX du 10/10/2021 se jouera à 12h00.

### **1.3 MATCHS REMIS**

Match 23627987 D2-A UCCF – MAREY du 03/10/2021 aura lieu le 31/10/2021.

Match 23627810 D1 ST REMY – TILLES du 17/10/2021 est remis à une date ultérieure

### **1.4 RESERVES**

#### **Match 23628692 D3B GENLIS 2 – CCOF du 03/10/2021**

Réserve d'avant match de CCOF, transmis à la commission status et règlements.

#### **Match 23628167 D2B MARSANNAY 2 – USCD 2 du 03/10/2021**

Observation d'après-match de USCD 2, transmis à la commission statuts et règlements.

#### **Match 23628956 D3D EF BEAUNOISE – SAULON/CORCELLES 2 du 03/10/2021**

Réserve de SAULON 2, transmis à la commission statuts et règlements.

### **1.5 COURRIERS**

**Mails de EF BEAUNOISE ET GRESILLES FC :**

- Match 23628968 D3 D EF BEAUNOISE – BLIGNY du 17/10/2021 se jouera à EPIREY à 12h00.
- Match 23628980 D3 D EF BEAUNOISE – VOUGEOT du 07/11/2021 se jouera à EPIREY à 12h00.

**D'ÉCHENON** : Réfection des vestiaires à partir de février 2022 - La Commission Sportive propose de trouver un terrain de replis ou les matchs seront inversés.

## II – CHAMPIONNAT FOOT-ENTREPRISE

### 2.1 REPORT DE MATCH

- Match 23841627 ENSEIGNANTS – ASPTT DIJON se jouera le 04/12/2021.
- Match 23731799 DIJON JURISTES – ASPTT DIJON se jouera le 20/11/2021.

## III. CHAMPIONNAT FEMININES

### 3.1 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

- Match 24060553 Critérium seniors à 8 Poule B CHEVIGNY ST SR – DIJON TOISON D'OR du 04 /10/2021 se jouera le 18/10/2021
- Match 24060511 Critérium seniors à 8 Poule A FCNCS – DIJON DINAMO du 04/10/2021 se jouera le 18 /10 /2021
- Match 24060512 Critérium seniors à 8 Poule A AS POUSSOTS – POUILLY EN AUXOIS du 04/10/2021 se jouera le 24/11/2021.
- Match 24060510 Critérium seniors à 8 Poule A LACANCHE – FCCL du 04/10/2021 se jouera le 18 /10 /2021
- Match 24060544 Critérium seniors à 8 Poule B EF VILLAGES – REMILLY du 04/10/2021 se jouera le 06/10 /2021 à SAVIGNY LE SEC
- Match 24060406 D1 Féminines à 11 A ASPTT DIJON – NEVERS du 10/10/2021 se jouera le 20/11/2021 à 13h00.

## IV. FMI

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

#### **4.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 2 et 3 Octobre 2021**

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

**Retard transmission de la F.M.I :** Amende 16€

- SAINT/REMY
- TILLES FC
- MVF

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président : LECOUR. B**  
**Le secrétaire de séance : VALOT.N**